

Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du mercredi 9 décembre à 19h30, dans la halle de gymnastique du Centre de Sports et Loisirs, convoquée par la Feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2020 et par l'Echo Val de Charmey n° 44 du 18 novembre 2020, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence **M. Etienne Genoud, Syndic**
Secrétaire M. Jean-François Rime
Rédaction du PV Mme Aurore Maillard
Scrutateurs Bloc A+ table Conseil communal et table administration: Mme Anne-Marie Maillard
 Bloc B : M. Clément Remy
 Bloc C : M. Dominique Dousse
 Bloc D : Mme Christelle Jost

Présents : 73 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2020 publié dans l'Echo de Charmey n° 39 du 14 octobre 2020 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch (le procès-verbal ne sera pas lu)
 2. Présentation du plan financier quinquennal
 3. Budget 2021
 - 3.1 Budget de fonctionnement 2021
 - Rapport de la commission financière
 - 3.2 Budget d'investissement 2021
 - Rapport de la commission financière
 4. Crédit d'assainissement de la route communale Pont du Javroz - Cerniat
 5. Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Sapex
 6. Crédit pour la conduite d'eau potable du nouveau quartier Derrière la Roche
 7. Approbation du contrat du Parc Naturel Régional pour les années 2022 – 2031
 8. Ratification des statuts de l'AISG (modification suite Centre sportif régional).
 9. Complexe scolaire et associatif – Place des Lévanches: Informations et décompte final des constructions
 10. Divers
-

M. le Syndic : Chères concitoyennes et chers concitoyens, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal et son administration vous souhaitent la bienvenue à cette Assemblée communale ordinaire du budget 2021, la dernière de la législature 2016-2021. Ils saluent plus spécialement les personnes qui assistent pour la première fois à une assemblée communale, les jeunes qui ont reçu cette année le droit de vote et les nouveaux arrivés à Val-de-Charmey. J'espère que le climat respectueux qui présidera à nos débats leur livrera une image positive de la démocratie directe. L'Exécutif est heureux de l'affluence malgré les contraintes que nous impose la flambée de la pandémie et la météo de ce soir. Je remercie les médias pour leur présence et leur travail d'information. Je dois excuser la présence de M. Henri Ding, Président de la Commission financière, qui vu son âge ne se sentait pas en sécurité de participer à cette assemblée. C'est son Vice-Président, M. Camille Nussbaumer, qui le remplacera dans sa fonction.

Les directives concernant les rassemblements et manifestations de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 novembre 2020 autorisent la tenue des assemblées communales mais les soumet à un plan de protection. Ce plan a été publié dans l'Echo Val de Charmey n°46 du 2 décembre 2020 et rappelé ce jour. C'est pourquoi elle a lieu à la halle de gymnastique et non pas dans notre belle salle associative, bénéficiant ainsi d'une plus grande surface au sol pour le respect des distances. Vous avez dû enregistrer votre présence sur la liste électorale, y inscrire votre No de téléphone et, avant tout débat et votation, les différents secteurs de la salle seront photographiés permettant un traçage parfait. Cette façon de procéder respecte le règlement d'exécution de la loi sur les communes qui stipule : « toute prise de son ou d'images doit être préalablement annoncée à l'assemblée ». C'est la manière la plus efficace pour limiter au maximum le cercle des concernés par une éventuelle quarantaine. Dans ce nouveau plan de protection, chacun est prié de garder son masque durant l'assemblée mais peut le retirer pour s'exprimer.

J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote. Qu'ils veuillent bien prendre place sur les chaises qui se trouvent sur ma gauche, du côté de la porte d'entrée de la salle. Sans droit de vote également, M. Stéphane Grandjean, habitant de Botterens, comptable au sein de notre administration communale et Mme Brigitte Aebischer, habitante de Broc, secrétaire à notre administration.

Sachez que cette assemblée est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal. La citoyenne ou le citoyen qui désire intervenir voudra bien attendre d'avoir un micro en main, puis indiquer son prénom et son nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Merci d'avance.

Comme annoncé tout à l'heure, place maintenant à la photographie des 4 secteurs de l'Assemblée. A cet effet je remercie, notre concitoyen, M. Eric Fookes, de nous offrir ses talents de photographe.

Je prie maintenant M. l'administrateur de nommer 4 scrutateurs et de procéder au comptage des citoyennes et citoyens présents à cette assemblée.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2020, par un affichage aux piliers publics, ainsi que par un avis et une information conséquente dans l'Echo Val-de-Charmey n° 45 du 25 novembre 2020. S'il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, je considère que cette assemblée peut valablement délibérer en suivant l'ordre du jour prévu qui comprend 10 points que l'on peut regrouper ainsi : après approbation du procès-verbal de la dernière assemblée des comptes du 28 septembre dernier et, avant toute décision impliquant des dépenses communales, M. l'Administrateur nous présentera le plan financier quinquennal. Puis suivra la présentation du budget de fonctionnement 2021, le préavis de la Commission financière et son vote. Ensuite seront présentés par les responsables de dicastères 3 crédits d'investissement soumis chacun au préavis de

la Commission financière et à votre vote. M. Julien Charrière, Conseiller communal, vous commentera le nouveau contrat de notre Commune avec le Parc Naturel Régional Gruyère-Pays d'Enhaut pour la décennie 2022-2031 qui doit être accepté par le législatif. M. Benjamin Brülhart, Conseiller communal, vous présentera les modifications des statuts de l'Association Intercommunale Sport en Gruyère nécessités par la nouvelle mission de cette association : réaliser un centre de sport régional avec piscine couverte, patinoire, 3 halles de gymnastique et une salle de lutte à La Tour-de-Trême. Notre Vice-Syndic, M. Bernard Rime, vous fera un rapport final sur la réalisation du complexe scolaire et associatif des Lévanches et de sa place forum. Il vous en présentera les coûts définitifs.

Nous pouvons donc aborder le point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du PV de la dernière assemblée communale des comptes 2019 qui a eu lieu dans cette salle le 28 septembre 2020 et dont le projet a été publié dans l'Echo n°39 du 14 octobre dernier et à disposition sur le site internet de la commune. Ce PV ne sera pas lu comme annoncé dans la convocation dans l'Echo, à moins que quelqu'un le demande expressément.

Mais avant de passer au vote sur ce procès-verbal, j'aimerais faire une communication concernant son point 7 : **Crédit complémentaire « Revitalisation du ruisseau de la Mossetta ».**

Tout d'abord, le texte de ce procès-verbal paru dans l'Echo ne peut être changé car il est la fidèle transcription des paroles prononcées puisqu'il est enregistré. Par contre le Président de séance peut faire un commentaire à son sujet qui paraîtra au procès-verbal de la présente Assemblée publié dans 2 à 3 semaines dans l'Echo Val de Charmey.

J'aimerais d'abord préciser, en accord avec lui, que dans son texte de présentation de l'objet d'une deuxième rallonge au crédit initial, mon collègue, Julien Charrière, conseiller communal en charge des endiguements, n'a jamais eu l'intention de nuire à la bonne réputation de M. José Charrière Sàrl, terrassements et fouilles, entreprise forestière à Cerniat et que, si ses propos ont créé un tort à cette entreprise, il s'en excuse.

Il était donc nécessaire, à la demande de M. José Charrière, de rechercher l'information et de préciser les faits lors d'une réunion qui a rassemblé tous les protagonistes le jeudi 12 novembre dernier.

Le crédit initial de Fr. 500'000, bien subventionné, dont Fr. 170'000.- à charge de Val-de-Charmey a été voté le 12 décembre 2016 en Assemblée communale. Il était alors prévu la réfection de treize barrages, certains de façon légère, d'autres de façon plus lourde dont cinq totalement reconstruits. Les travaux, adjugés à un consortium réunissant deux entreprises forestières José Charrière et Remy-Gachet SA ont commencé en été 2019 et se sont terminés en automne 2020. Au projet initial de treize barrages sont venus s'imposer six barrages supplémentaires réclamant un premier crédit additionnel de Fr. 250'000.-, subventionné, dont Fr. 85'000.- à charge de Val-de-Charmey, voté en Assemblée communale le 25 novembre 2019. Or certains barrages où l'on prévoyait une intervention légère ont nécessité des travaux plus lourds. Le volume de bois nécessaire a été plus important que prévu en raison de l'instabilité des berges et de la nécessité de creuser plus profondément afin d'ancrer les ouvrages dans un terrain stable. Ainsi les dimensions des barrages ont été augmentées. Tout au long de ces travaux se sont tenues treize séances de chantier où tous les protagonistes impliqués étaient présents et ont partagé leurs avis sur les décisions nécessaires à la bienfaisance de cet assainissement du Rio de la Mossetta : le bureau d'ingénieurs, le représentant du service cantonal des lacs et cours d'eau responsable du subventionnement, la Corporation forestière fournisseuse des bois, la commune Val-de-Charmey et le consortium adjudicataire.

L'entreprise José Charrière ne porte donc pas la responsabilité du fait que le volume de bois utilisé a dépassé de 170 m³ le volume estimé et de la nécessité d'un deuxième crédit additionnel de Fr. 45'560.- à charge de Val-de-Charmey voté le 28 septembre 2020 à l'Assemblée des comptes.

D'autre part, tous les intervenants ont relevé l'excellente qualité des travaux réalisés par le consortium ainsi que leur disponibilité. Par rapport au projet de départ, le montant final rapporté au m³ de bois est resté le même et se situe dans la moyenne des projets similaires réalisés ailleurs dans le canton. J'espère avoir ainsi reprécisé la réalité des faits et la raison des surcoûts qui ne met pas en cause la gestion du chantier par l'adjudicateur. Responsables en sont les exigences du terrain plus sévères que prévu et qui se sont modifiées au fil du temps depuis le début de l'étude en 2015. Je vous rappelle que les trois crédits successifs pour la revitalisation du Rio de la Mossetta ont été acceptés à l'unanimité par les Assemblées communales.

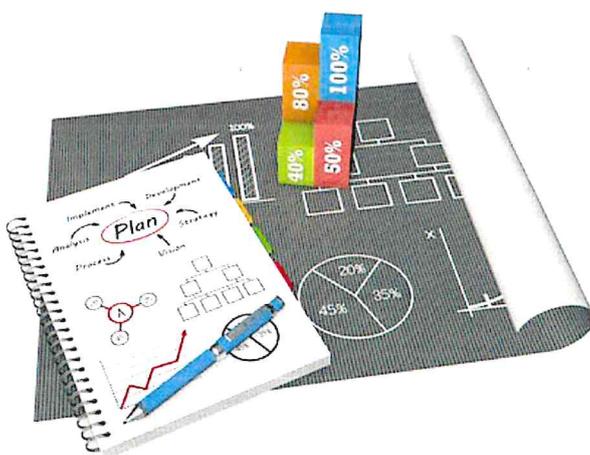
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 septembre 2020 publié dans l'Echo Val de Charmey n° 39 du 14 octobre 2020 et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : La question posée maintenant à l'Assemblée est la suivante : Tenant compte des précisions que je viens d'apporter au point 7 de ce procès-verbal et qui paraîtront prochainement dans celui de l'actuelle Assemblée, acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 28 septembre 2020 ?

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2020 est accepté avec une abstention.

2. Présentation du plan financier quinquennal

M. Jean-François Rime: Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je m'excuse d'ores et déjà auprès des personnes qui estiment que les années se suivent et se ressemblent, mais un plan financier quinquennal est construit sur un squelette et un modèle pérennes qui permettent un bon suivi de l'évolution des finances communales au fil des années.



Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de

manœuvre de la commune. Il permet donc de dégager des tendances. C'est en quelque sorte le mariage d'un programme de développement (liste des projets d'investissement) et de ses conséquences financières avec l'évolution des comptes de fonctionnement de la collectivité. Le plan financier indique, à une date donnée, et en fonction des informations connues à ce moment précis, l'évolution probable des finances de la commune. C'est donc un outil d'aide à la décision.

Plusieurs éléments, encore inconnus ou non maîtrisables, peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever de manière non-exhaustive:

- l'évolution démographique
- la situation économique générale
- l'évolution des taux d'intérêts
- les modifications légales au niveau fédéral, cantonal ou intercommunal
- l'évolution de la fiscalité cantonale
- et, pour la première fois, la situation sanitaire

Selon l'article 86d de la Loi sur les Communes, la Commune établit un plan financier quinquennal. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière, à l'assemblée communale ou au conseil général.

Plan des investissements 2021 – 2025

N°	Désignation	Charge brute	Montants déduits			Charge nette	2021	2022	2023	2024	2025
			Subv.	Tiers	Utilisé						
1	ORDRE PUBLIC										
2	ENSEIGNEMENT-FORMATION										
3	CULTE-CULTURE-LOISIRS	1740		40		1700	200	1500			
4	SANTE										
5	AFFAIRES SOCIALES										
6	TRANSPORT-COMMUNICATIONS	6210	700	170		5340	2310	2710	320		
7	PROTECTION-ENVIRONNEMENT	9595		1400	118	8077	1385	2392	1800	2500	
8	ECONOMIE	680			183	497	97			400	
9	FINANCES	5500				5500			2500	1500	1500
	TOTAUX	23725	700	1610	301	21114	3992	6602	4620	4400	1500

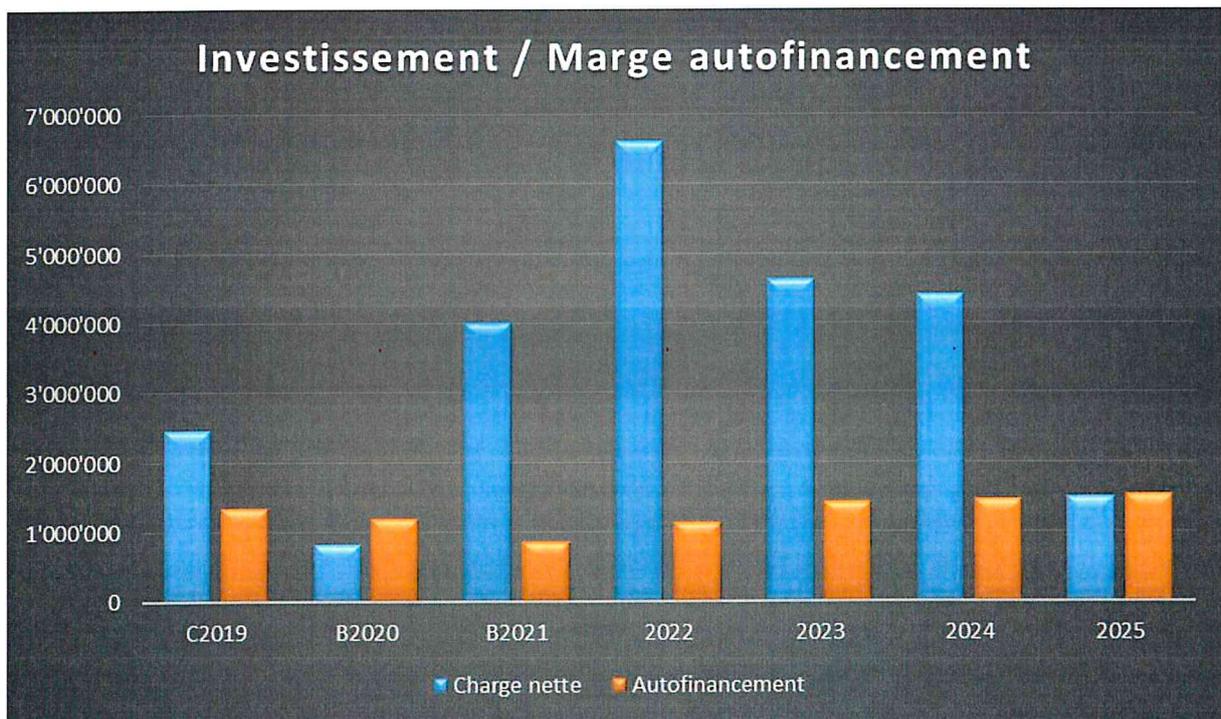
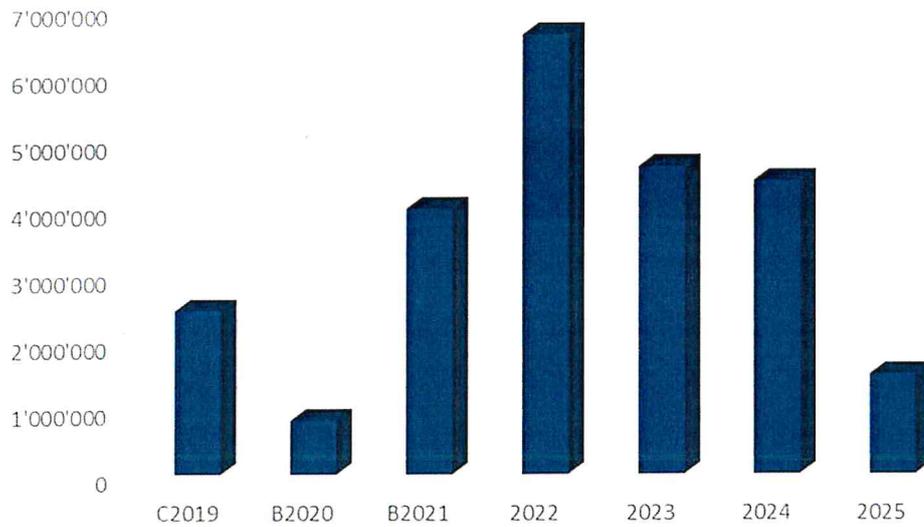
Ci-dessus, le plan quinquennal des investissements pour les années 2021 à 2025 par chapitre comptable. Il faut remarquer que les investissements prévus en 2025, n'ont aucun impact sur les charges financières retenues dans ce plan. Ils servent uniquement de rappel d'investissements prévus à moyen terme. La charge nette d'investissement s'élève pour les 5 années concernées à **Fr. 21'114'000.-!**

Les priorités définies par le Conseil communal pour 2021 sont:

- La réfection de la route communale Pont du Javroz – Cerniat pour Fr. 1'200'000.-, crédit qui sera voté tout à l'heure, et
- La traversée du village y compris les infrastructures souterraines pour Fr. 1'745'000.-, crédit voté lors de la dernière assemblée communale en septembre

REPRESENTATION GRAPHIQUE

Investissements



Critères retenus pour l'établissement du plan financier 2021 - 2025

Les données de base utilisées sont le résultat du bouclage des comptes 2019 de la commune Val-de-Charmey, ainsi que les budgets 2020 et 2021.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits a été réalisée. Je vais vous expliquer maintenant les critères d'évolution retenus, chapitre par chapitre, centre de coût par centre de coût, centre de revenu par centre de revenu. Ces centres de coût ou de revenu sont appelés communément « natures ».

2020.12.09 - PLAN FINANCIER 2021 - 2025

Groupe de natures	C 2019	B 2020	B 2021	2022	2023	2024	2025
30 Autorités et personnel (+1%)	2'352'731	2'484'200	2'471'500	2'496'215	2'521'177	2'546'389	2'571'853
31 Biens, services, marchandises (+1%)	3'250'699	3'459'600	3'731'700	3'769'017	3'806'707	3'844'774	3'883'222
32 Intérêts passifs	326'942	335'900	274'500	312'204	351'414	378'326	388'992
33 Amortissements	2'389'128	1'409'900	1'526'600	1'690'004	1'818'758	1'883'415	1'924'923
35 Particip. à collectivités publiques (+2%)	5'755'641	5'474'700	5'606'800	5'718'936	5'833'315	5'949'981	6'068'981
36 Subventions et aides accordées (+1.0%)	1'080'466	1'169'000	1'341'400	1'354'814	1'115'862	1'127'021	1'138'291
38 Attrib. fonds spéciaux/réserves	473'776	281'800	326'900	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	15'629'384	14'615'100	15'279'400	15'341'190	15'447'233	15'729'906	15'976'261
40 Impôts (+ 2%)	10'198'258	10'042'300	10'115'600	10'317'912	10'524'270	10'734'756	10'949'451
42 Revenu du patrimoine	555'296	543'300	562'500	562'500	562'500	562'500	562'500
43 Contributions, émoluments, taxes (+2%)	2'881'317	2'664'000	2'730'400	2'785'008	2'840'708	2'897'522	2'955'473
44 Particip. recettes sans affectation (vhcl)	195'468	198'200	201'500	201'500	201'500	201'500	201'500
45 Remb. Collect. publiques (AISG + divers)	613'449	736'200	757'600	757'600	757'600	757'600	757'600
46 Subventions acquises + péréquation	145'872	136'100	147'900	147'900	147'900	147'900	147'900
48 Prél. fonds spéciaux/réserves	1'026'691	60'100	78'200	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	15'616'351	14'380'200	14'593'700	14'772'420	15'034'478	15'301'778	15'574'424
RESULTAT	-13'033	-234'900	-685'700	-568'770	-412'755	-428'128	-401'838
Charges/Recettes	100.1%	101.6%	104.7%	103.9%	102.7%	102.8%	102.6%

Autorités et charges du personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1.0 % des charges du personnel a été retenu, tenant compte de l'indexation et des progressions dans l'échelle des salaires.

Biens, services et marchandises (31)

La nature 31 contient également toutes les prestations de tiers. Une indexation globale des charges a été planifiée au taux moyen de 1.0 %.

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. L'hypothèse prise consiste à dire que tous les investissements prévus seront financés par des emprunts bancaires. Le taux moyen a été calculé selon les anticipations des marchés financiers (taux Libor) et les taux fixes actuellement en vigueur sur nos contrats. Il s'élève en moyenne à environ 1%. A noter que le montant contient également les estimations d'intérêts sur acomptes d'impôt et escomptes.

Amortissements (33)

Les amortissements sont calculés sur les investissements en cours et sur ceux programmés dans le plan d'investissement quinquennal. Ils ne comportent, sauf pour le montant inscrit aux comptes 2019, que la partie amortissement obligatoire.

Participations à des collectivités publiques ou charges liées (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon les indications obtenues auprès de la Direction des Finances du Canton et le Service des Communes. L'évolution moyenne de ces dernières années a également été prise en considération.

Selon la péréquation financière intercommunale, les charges liées sont désormais réparties selon la population légale et l'indice de potentiel fiscal.

Il est difficile de prévoir l'évolution future des charges liées. En espérant que les futures augmentations annuelles s'atténuent, nous avons opté pour ce plan quinquennal 2021 – 2025 pour des augmentations plus modérées, de l'ordre de 2.0% annuellement, tout en étant conscient que cette hypothèse est risquée.

Subventions et aides accordées (36)

Une augmentation linéaire de 1.0 % a été prise en compte dans l'élaboration de ce plan financier. Un des montants importants de la nature 36 correspond au contrat de prestations entre la commune Val-de-Charmey et la nouvelle société d'exploitation « TéléCharmey SA », à savoir un total de Fr. 750'000.- versé à raison de Fr. 250'000.- sur les années 2020, 2021 et 2022. A noter qu'aucun montant ne figure comme soutien aux RM pour les années 2023 et 2024, puisque l'objectif des nouveaux dirigeants est d'atteindre l'équilibre financier dès 2023.

Attribution aux fonds spéciaux / réserves (38)

Au budget 2021, le montant de Fr. 326'900.- correspond aux attributions à la réserve des chapitres de charges causales (eau potable, eau usée). Il n'est pas possible d'estimer des attributions aux réserves pour les années futures.

Impôts (40)

Vu les fluctuations importantes relevées ces dernières années, nous avons pris comme rentrées fiscales de base la statistique cantonale du SCC 2018, indexé selon les propositions du service cantonal. Dès 2022, une progression annuelle de + 2.0% a été retenue. Vous remarquerez que les revenus totaux des divers impôts au budget 2021, à savoir Fr. 10'115'600.-, sont inférieurs aux impôts comptabilisés aux comptes 2019 (Fr. 10'198'258.-), ce qui confirme les dires de votre serviteur depuis de nombreuses années.

Revenu du patrimoine (42)

Il s'agit essentiellement de loyers encaissés et de locations diverses. Les montants inscrits dans ce plan financier sont assez stables.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Dans ce chapitre figurent en particulier toutes les taxes d'épuration, les ventes d'eau, les participations de tiers et le chiffre d'affaire réalisé au CSL. Une augmentation annuelle linéaire de 2% a été prise en compte.

Participation recettes sans affectation (44)

Il s'agit ici du versement par le canton de la part communale à l'impôt sur les véhicules automobiles et les remorques. Nous avons considéré une stabilité dans les montants encaissés à futur.

Remboursements de collectivités publiques (45)

Le montant le plus important de ce chapitre est constitué par l'intégration au ménage communal de la comptabilité du cercle scolaire de la Jogne pour un montant de Fr. 288'400.-. Ce montant contient également la participation de la commune Val-de-Charmey pour un montant de Fr. 226'600.-.

montant inscrit en contrepartie en charge de la nature 35 (participations à des collectivités publiques). L'association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) participera au déficit d'exploitation de la piscine avec un soutien en 2021 d'environ Fr. 252'000.-. S'ajoutent à ces montants diverses autres participations des communes voisines. Le montant global variera très légèrement en fonction des intérêts régressifs payés par les 2 autres communes partenaires du cercle scolaire.

Subventions acquises (46)

Dès 2011, la nouvelle péréquation financière a introduit un fonds des besoins alimenté par l'Etat pour les communes, en fonction de différents critères tels que la densité de la population, le taux d'emploi, la croissance démographique, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus, et le nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire. Au 31.12.2019, l'IPF de la commune a passé de 102.73 points à 104.38. En 2021, Val-de-Charmey est une commune contributrice. Elle contribuera en 2021 à raison de Fr. 118'800.- à la péréquation des ressources, et bénéficiera d'un montant de Fr. 86'800.- provenant de la péréquation des besoins. Nous avons admis que ces montants resteraient stables ces prochaines années. Les éventuelles subventions ont déjà été prises en compte pour évaluer les investissements nets, les intérêts et amortissements qui en résultent.

Les chiffres affichés à l'écran parlent d'eux-mêmes. Vous remarquerez entre autre, au bas de l'écran, le ratio Charges/Recettes. Pour rappel, sous MCH1 qui est appliqué pour la dernière fois en 2021, la somme des charges ne peut pas dépasser de plus de 5% la somme des revenus, sans quoi il faudrait envisager une hausse de la fiscalité. Pour information, je mentionnerai ici que le nouveau MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2) entrera en vigueur à Val-de-Charmey au 1^{er} janvier 2022.

J'aimerais rappeler ici une fois encore les écarts importants relevés chaque année entre le budget des rentrées fiscales et les comptes effectifs. Cette différence est heureusement positive. Elle s'explique par le fait que le montant inscrit au budget ne contient pas les recettes d'impôts des années fiscales antérieures. Le budget doit refléter la situation de l'année concernée, et ne pas contenir d'éléments trompeurs provenant d'années antérieures. Par contre, lors du bouclage annuel des comptes, nous devons estimer le montant d'impôts des années précédentes qui sera encore encaissé, d'où cet écart qui tend par contre à diminuer chaque année, suite à l'affinement de la méthode d'évaluation.

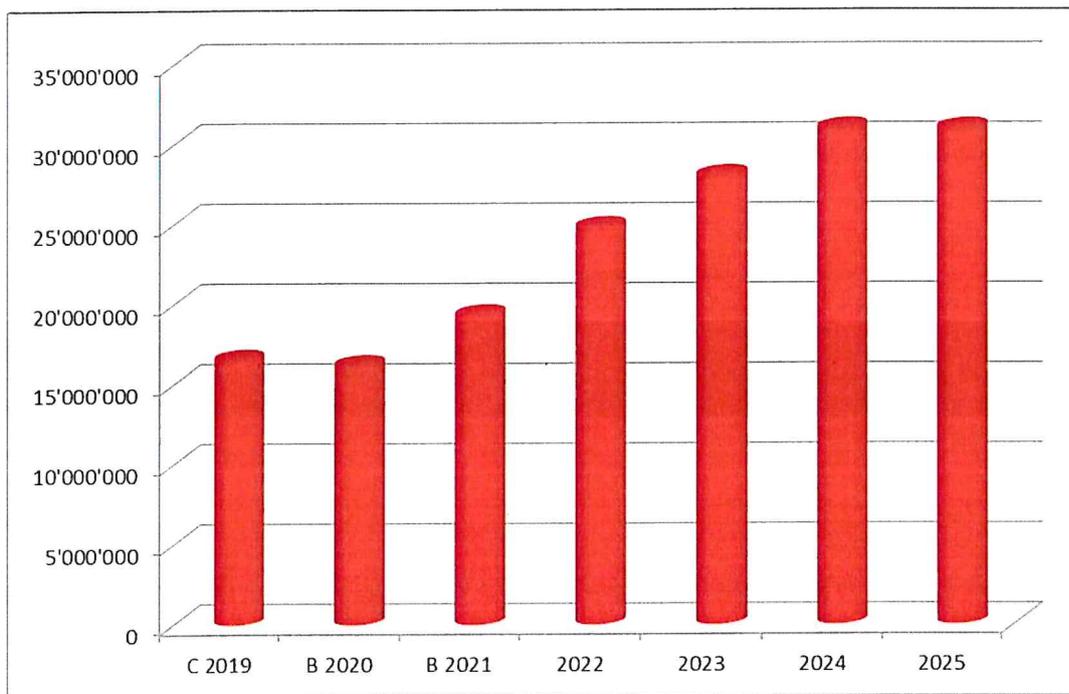
Plan financier

Après la prise en compte de tous les éléments connus à ce jour, nous pouvons vous présenter ci-après la synthèse de la planification financière 2021 – 2025. Il est tout particulièrement intéressant d'analyser l'évolution de l'endettement moyen par habitant. Actuellement de Fr. 6'508.- par habitant, ce montant augmenterait à Fr. 11'135.- en 2025, sachant que la dette moyenne/habitant serait supérieure à celle du canton, montant pas encore disponible pour 2019. Il faut cependant insister sur le fait que cet endettement de Fr. 11'135.-/habitant correspondrait au pire scénario qui consisterait à réaliser tous les investissements listés au plan d'investissement quinquennal (ce qui est une pure utopie), et que tous les montants seraient financés par des emprunts bancaires, ce qui ne correspond pas non plus à la réalité.

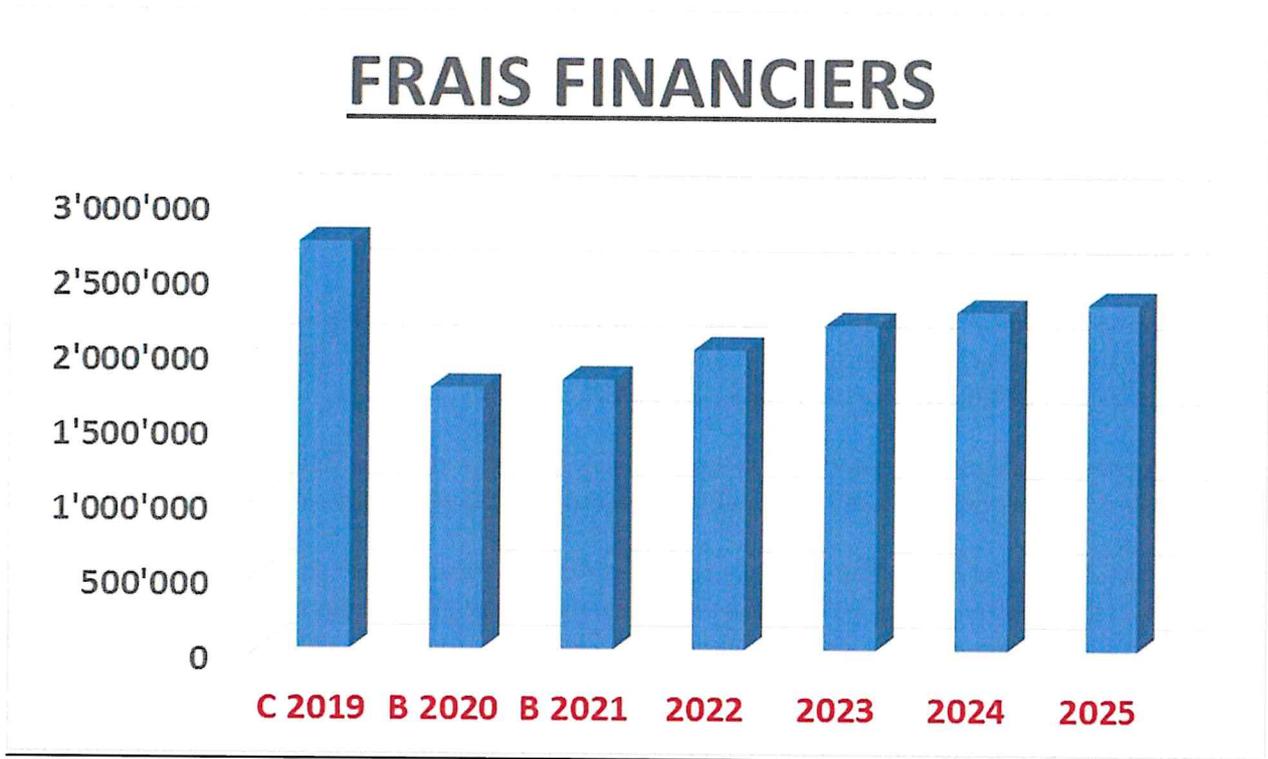
PLAN FINANCIER 2021 - 2025

	Planification						
	C 2019	B2020	B 2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses brutes d'investissement	3'190'474	1'060'000	4'202'000	8'820'000	4'620'000	4'400'000	1'500'000
Recettes d'investissement	731'873	245'000	210'000	2'218'000	0	0	0
Dépenses nettes d'investissement	2'458'601	815'000	3'992'000	6'602'000	4'620'000	4'400'000	1'500'000
Charges fonctionnement	13'952'121	12'869'300	13'478'300	13'335'982	13'269'586	13'460'760	13'655'011
Intérêts passifs	326'942	335'900	274'500	312'204	351'414	378'326	388'992
Amortissements obligatoires	1'350'320	1'409'900	1'526'600	1'690'004	1'818'758	1'883'415	1'924'923
Charges fonct. épurées	15'629'384	14'615'100	15'279'400	15'338'190	15'439'758	15'722'501	15'968'926
Revenus fonct. épurés	15'616'351	14'380'200	14'593'700	14'772'420	15'034'478	15'301'778	15'574'424
RESULTAT	-13'033	-234'900	-685'700	-565'770	-405'280	-420'723	-394'502
Amortissements	1'350'320	1'409'900	1'526'600	1'690'004	1'818'758	1'883'415	1'924'923
Marge autofinancement	1'337'287	1'175'000	840'900	1'124'234	1'413'478	1'462'692	1'530'421
Degré autofinancement	54.4%	144.2%	21.1%	17.0%	30.6%	33.2%	102.0%
Modif. endettement net	1'121'314	-360'000	3'151'100	5'477'766	3'206'522	2'937'308	-30'421
Endettement net**	16'518'233	16'158'233	19'309'333	24'787'099	27'993'621	30'930'929	30'900'508
Nombre habitants	2'538	2'576	2'615	2'654	2'694	2'734	2'775
Endett./habitant	6'508	6'272	7'385	9'340	10'392	11'313	11'135
Endett. Moyen/habitant FR en 2019							

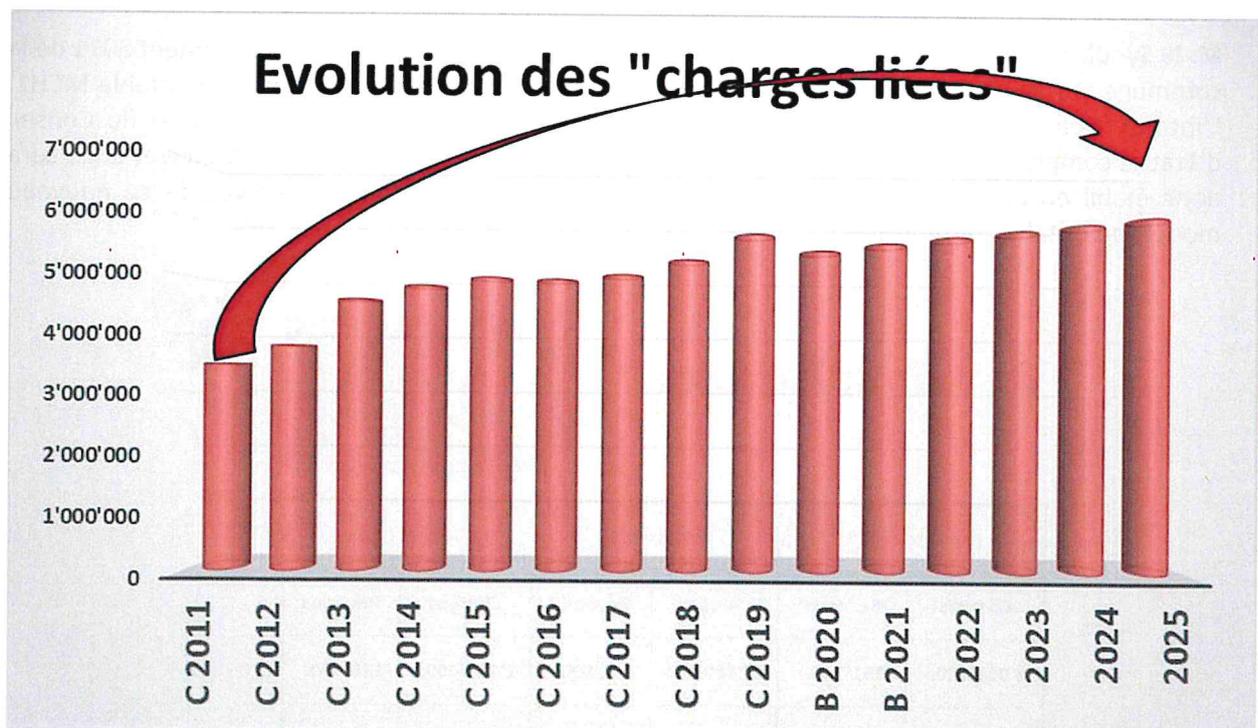
a) Evolution de l'endettement net



b) Evolution des frais financiers



c) Evolution participations collectivités publiques ou charges liées



Conclusions

Ce plan financier quinquennal présente une situation que l'on peut qualifier d'équilibrée jusqu'en 2025. Dès 2022 par contre, de nouvelles mesures devront vraisemblablement être prises. Elles devront être en ligne avec les spécificités du MCH2 au 1^{er} janvier 2022.

Il est clair qu'il s'agit bien là d'intentions du Conseil Communal, qui sera appelé à examiner les degrés d'urgence en fonction des résultats des futurs comptes de fonctionnement. Compte tenu des investissements prévus, la dette nette passerait de Fr. 16'518'233.- (soit Fr. 6'508.- par habitant) aux comptes 2019, à Fr. 30'900'508.- (Fr. 11'135.- par habitant) en 2025, selon les estimations et les hypothèses prises.

La santé des finances communales sera fortement influencée par l'évolution des marchés financiers et des charges liées cantonales et intercommunales. Ce plan financier constitue une base de réflexion pour le Conseil Communal durant la future législature.

Les données évoluent. Cela impliquera une révision annuelle du plan financier. Reste qu'un plan financier n'est qu'une feuille de route, et bien des surprises peuvent survenir en chemin.

M. le Syndic : Merci M. l'Administrateur pour cette présentation qui n'est qu'une projection de ce qui pourrait se passer si tous les investissements évoqués se réalisaient dans les 5 prochaines années et si tous les crédits acceptés étaient financés par l'emprunt, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici sauf pour la construction du complexe scolaire et associatif et sa place des Lévanches et qui explique que l'endettement communal s'est fortement accru dès les années 2017 et 2018. En contrepartie, nos enfants jouissent de bâtiments scolaires modernes et les habitants d'une salle associative et d'une place-forum réussies. Des priorités devront être fixées chaque année en fonction de la situation des finances communales et de la trésorerie en particulier. Comme le plan financier n'est qu'une information, il ne nécessite pas de décision par l'assemblée. Nous pouvons donc aborder le point suivant, le budget de fonctionnement 2021.

3.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic : Nous allons parcourir et commenter ensemble le budget de fonctionnement 2021 de la commune Val-de-Charmey en suivant, pour la dernière fois, les chapitres du plan comptable MCH1. L'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, suite à l'ordonnance du Conseil d'Etat et compte tenu de la pandémie 2020, a été repoussé au 1^{er} janvier 2022. Le budget 2022 sera donc établi en automne 2021 pour la première fois en appliquant les directives de ce nouveau modèle comptable harmonisé 2.

0. Administration



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'053'120.-	151'746.-	1'088'600.-	132'500.-	1'117'000.-	140'400.-
	901'373.-		956'100.-		976'600.-

0. Administration - Charges nettes : Fr. 976'600.-

Les principales charges de ce chapitre, en augmentation d'environ Fr. 75'000.- par rapport aux comptes 2019, sont constituées par

- les jetons du conseil communal et des différentes commissions
- le traitement et les charges sociales du personnel administratif qui sont stables par rapport aux comptes 2019
- d'autres montants conséquents en lien avec l'environnement informatique et la maintenance du site internet, mais surtout apparaissent pour la première fois les jetons du Conseil général pour Fr. 25'000.- et le soutien financier communal aux partis engagés dans le cadre de la campagne électorale pour un montant de Fr. 22'000.-



1. Ordre public

Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
480'029.-	277'018.-	393'050.-	115'200.-	407'900.-	127'500.-
	203'010.-		277'850.-		280'400.-

1. Ordre public - charges nettes Fr. 280'400.- supérieures de plus de Fr. 77'000.- par rapport aux comptes 2019

Les augmentations les plus importantes sont:

- notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles pour un montant d'environ Fr. 126'000.-, en augmentation de près de Fr. 25'000.- par rapport aux comptes 2019
- le service du feu intercommunal pour une charge nette de Fr. 121'700.-, mais en forte augmentation d'environ Fr. 35'000.- par rapport aux comptes 2019 due à des frais de cours (+ Fr. 24'000.-), et pour plus de Fr. 10'000.- au poste «achat de matériel-mobilier» pour lequel un montant de Fr. 43'600.- a été inscrit. Il est prévu de changer sur 5 ans toutes les tenues feu
- le militaire avec un poste nouveau de Fr. 13'500.- qui concerne l'imputation interne d'amortissement liée à l'assainissement des cibles réalisé en 2020

2. Enseignement - formation



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'864'193.-	464'116.-	3'917'300.-	571'800.-	3'889'100.-	522'600.-
	3'400'077.-		3'345'500.-		3'366'500.-

2/ Enseignement – Formation - Charge nette: Fr. 3'366'500.-

C'est de loin le chapitre le plus lourd mais y-a-t'il meilleur placement que dans l'avenir de nos enfants ? La charge nette est pratiquement stable par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020. En arrondissant les montants, la charge totale se décompose de la manière suivante:

- Fr. 196'100.- pour l'école enfantine
- Fr. 2'495'000.- pour le cycle scolaire obligatoire, en diminution d'environ Fr. 115'000.- par rapport aux comptes 2019, essentiellement en raison de la baisse des charges de rénovation et de construction de nos 3 cycles d'orientation
- Fr. 35'000.- pour l'accueil extrascolaire, stable
- Fr. 411'000.- pour les écoles spécialisées, stable par rapport aux comptes 2019
- Fr. 45'000.- pour la formation professionnelle, en légère augmentation, et
- Fr. 185'000.- pour l'administration scolaire, en augmentation de plus de Fr. 40'000.- par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation provient du traitement du personnel de conciergerie qui comprend, en plus du traitement pour leur fonction de base, le salaire perçu dans le cadre de leur mission d'accompagnement des très jeunes élèves depuis la cour d'école jusqu'à l'arrêt du bus et inversement, et les frais de chauffage et d'électricité d'autre part et l'inscription d'un montant de Fr. 10'000.- dans le cadre de l'ouverture probable d'une classe supplémentaire et l'achat du mobilier nécessaire.

3. Culte – culture - loisirs



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'881'065.-	963'747.-	1'869'000.-	843'900.-	1'990'000.-	903'700.-
	917'318.-		1'025'100.-		1'086'300.-

3/ Culte – Culture – Loisir - Charge nette: Fr. 1'086'300.-

- Fr. 183'500.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour Fr. 92'200.- avec Fr. 10'000.- comme subvention «Covid» sous réserve du résultat du bouclage des comptes 2020 du musée, notre participation au conservatoire pour Fr. 55'400.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour Fr. 15'000.-, notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'600.-, et le soutien à l'association des amis de la forge pour Fr. 5'000.-.
- nous avons créé un sous-chapitre du chapitre 3. Il s'agit du chapitre 301 qui concerne la salle associative. La charge nette est de Fr. 192'500.-, stable par rapport aux comptes 2019. L'essentiel est constitué par les amortissements et intérêts pour Fr. 160'000.-
- concernant les parcs publics et chemins pédestres, la charge nette s'élève à environ Fr. 191'000.-, supérieure de Fr. 88'000.- par rapport aux comptes 2019 due au programme d'entretien des chemins pédestres sur 2021.
- le sous-chapitre 342, Centre de Sports et Loisirs, présente une charge nette de Fr. 486'400.-, en nette augmentation de près de Fr. 70'000.- suite à une charge supplémentaire d'imputation interne d'amortissement de plus de Fr. 80'000.- concernant l'installation de la nouvelle ventilation. La participation de l'AISG au déficit d'exploitation de la piscine uniquement a été budgétée à un peu plus de Fr. 250'000.-, soit Fr. 27'000.- de plus qu'aux comptes 2019.

4. Santé



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'001'044.-	31'132.-	1'027'300.-	6'000.-	1'066'000.-	6'500.-
	969'913.-		1'021'300.-		1'059'500.-

4/ Santé - Charge nette: Fr. 1'059'500.-

Ce chapitre est en augmentation par rapport au budget 2019. Il s'agit uniquement de charges liées fixées par le canton ou le district. Les principales dépenses sont les suivantes:

- Fr. 21'100.- pour les ambulances et infirmières indépendantes
- Fr. 596'300.- pour les soins et les frais financiers des homes médicalisés, en augmentation de Fr. 52'000.- par rapport à 2019, montant faussé par un remboursement unique à hauteur de Fr. 24'000.-
- Fr. 437'100.- pour les soins à domicile et les proches aidant, en augmentation de plus de Fr. 55'000.- par rapport à 2019, justifié par le désir de chacun de bénéficier du maintien à domicile
- Fr. 5'000.- pour le service médical dentaire des écoles, stable

5. Affaires sociales



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'172'567.-	3'692.-	1'197'300.-	4'000.-	1'266'100.-	4'000.-
	1'168'875.-		1'193'300.-		1'262'100.-

5/Affaires sociales - Charge nette: Fr. 1'262'100.-

La charge nette de ce chapitre est en augmentation de près de Fr. 93'000.- par rapport aux comptes 2019.

Les principaux postes sont:

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 666'100.-
- l'aide sociale pour Fr. 480'500.-, et
- la structure d'accueil de la petite enfance pour Fr. 90'000.-, en constante augmentation depuis quelques années. Là aussi, une charge expliquée par le changement de société et la place grandissante de la femme dans le monde du travail

6. Transports & Communications



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'023'726.-	312'330.-	1'990'200.-	281'400.-	2'238'800.-	299'500.-
	1'711'396.-		1'708'800.-		1'939'300.-

6/ Transports et communications: Charge nette: Fr. 1'939'300.-

C'est le deuxième chapitre le plus lourd. Les principales charges de ce chapitre, en nette augmentation par rapport aux comptes 2019 (+ Fr. 228'000.-) sont:

- les routes communales pour Fr. 1'549'800.-, en augmentation de plus de Fr. 230'000.- par rapport aux comptes 2019. Ce sous-chapitre comprend le traitement du personnel édilitaire pour environ Fr. 378'000.-, l'entretien des routes pour Fr. 300'000.-, le déblaiement hivernal pour environ Fr. 150'000.- stable par rapport au budget 2019, notre participation aux routes alpestres pour Fr. 160'000.-, des honoraires et prestations de service pour Fr. 60'000.- pour la défense des intérêts de la commune dans le dossier de la route des Tertzons et la réalisation d'une expertise professionnelle de ladite route demandée par le juge
- Le trafic régional pour environ 366'300.-, dont Fr. 250'000.- comme soutien financier à TéléCharmey SA pour l'exploitation des remontées mécaniques.

7. Protection aménagement & environnement



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'065'530.-	1'748'922.-	2'080'900.-	1'756'600.-	2'182'900.-	1'834'400.-
	316'608.-		324'300.-		348'500.-

7/ Protection – aménagement – environnement - Charge nette: Fr. 348'500.-

Les taxes perçues sont des taxes causales, appliquées selon les règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets.

- pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent Fr. 512'000.- avec une attribution à la réserve de Fr. 37'500.-, après inscription d'un montant de Fr. 155'000.- pour l'entretien des installations
- pour la protection des eaux les charges et les produits s'élèvent à Fr. 733'000.-, ce qui devrait permettre une attribution à la réserve de près de Fr. 290'000.- après inscription d'un montant de Fr. 50'000.- pour l'entretien des installations
- le sous-chapitre déchets est quant à lui également équilibré à Fr. 480'400.- après un prélèvement sur la réserve de Fr. 77'900.-

Le sous-chapitre «Développement durable» présente une charge nette de Fr. 50'800.-, montant qui comprend notre participation au PNR pour Fr. 28'300.-.

Le sous-chapitre «Aménagement du territoire», présente une charge nette d'environ Fr. 245'000.-, stable. La contribution ordinaire de la commune à l'ARG s'élève quant à elle à Fr. 59'400.-.

8. Economie



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
357'226.-	23'040.-	471'200.-	18'000.-	499'500.-	18'000.-
	334'186.-		453'200.-		481'500.-

8/ Economie (agriculture, forêts, tourisme)- Charge nette: Fr. 481'500.-

La charge nette de ce chapitre est supérieure d'environ Fr. 28'000.- par rapport au budget 2020, et nettement supérieure aux comptes 2019 (+ environ Fr. 150'000.-). Le chapitre forêt présente une charge nette de Fr. 101'100.-, montant qui comprend notre participation au fonctionnement de la corporation forestière pour Fr. 66'400.- et l'entretien des routes forestières pour Fr. 25'000.- alors qu'aucun déficit de la corporation forestière ou de dépense d'entretien des routes forestières de figurait aux comptes 2019. Pour le tourisme, la charge nette s'élève à Fr. 364'900.-, en augmentation de plus de Fr. 30'000.- par rapport aux comptes 2019. Les montants les plus importants sont:

- Fr. 210'000.- comme contribution à diverses activités touristiques, y compris notre contribution à l'AT3C pour Fr. 135'000.-
- Fr. 85'000.- de contribution à la LGT comme pôle touristique, et
- Fr. 28'000.- de cotisation annuelle à la Gruyère Tourisme

90. Impôts

Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
145'953.-	10'437'343.-	127'000.-	10'326'000.-	134'000.-	10'406'000.-
10'291'390.-		10'199'000.-		10'272'000.-	



90/ Finances-impôts - Revenu net: Fr. 10'272'000.-

Les recettes fiscales communales 2020 nettes s'élevaient à Fr. 10'272'000.-, en diminution de près de Fr. 20'000.- par rapport aux comptes 2019. Ceci tend à corroborer la tendance plusieurs fois annoncée, qui prévoit une stagnation des rentrées fiscales. La méthode d'estimation des rentrées fiscales utilisée est la même depuis le bouclage des comptes 2015.

Les principaux revenus sont:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un montant de Fr. 6'530'000.- en nette augmentation de près de Fr. 700'000.- par rapport aux comptes 2019
- l'impôt sur la fortune des personnes physiques pour environ Fr. 900'000.-, en recul de près de Fr. 60'000.- par rapport à 2019
- l'impôt sur le bénéfice des personnes morales à Fr. 90'000.-, en chute libre par rapport aux comptes 2019 (- Fr. 170'000.-)
- l'impôt sur les fonds propres des personnes morales qui chute également drastiquement, passant de Fr. 100'000.- aux comptes 2019 à Fr. 20'000.- au budget 2021 (retombées Covid). La baisse de ces deux impôts sur le revenu et la fortune des personnes morales reflète la crise économique engendrée par le Covid et l'incidence de la révision fiscale fédérale des entreprises et son application cantonale votée le 30 juin 2019
- la contribution immobilière quant à elle est en légère hausse et se monte à Fr. 1'465'000.-

930. Péréquation financière



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90'690.-	77'917.-	70'300.-	80'200.-	118'800.-	86'800.-
	12'773.-	9'900.-			32'000.-



péréquation financière
finanzausgleich

930/ Péréquation financière intercommunale : Charge nette : Fr. 32'000.-

L'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) communal est redéfini chaque année par le canton. Il s'agit d'un paramètre important influençant le calcul des différentes charges liées. Il sert également de base à l'évaluation de la péréquation des ressources et de celle des besoins. Pour 2021, l'IPF est de 104.38, ce qui veut dire que Val-de-Charmey touchera Fr. 86'800.- de la péréquation des besoins et payera Fr. 118'800.- pour la péréquation des ressources. La charge nette est donc de Fr. 32'000.-.

9. Finances-impôts



Comptes 2019		Budget 2020		Budget 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3'665'953.-	13'575'676.-	2'562'650.-	12'633'200.-	2'679'200.-	12'794'200.-
9'909'723.-		10'070'550.-		10'115'000.-	

9/ Finances-impôts: Recettes nettes: Fr. 10'115'000.-

Le chapitre Finances – Impôts apporte des revenus nets de Fr. 10'115'000.-, en augmentation d'un peu plus de Fr. 200'000.- par rapport aux comptes 2019, et d'un peu plus de Fr. 44'000.- par rapport au budget 2020.

Ce chapitre, en plus des recettes fiscales, tient compte de la péréquation financière, de la gestion de la fortune communale et de son patrimoine financier. Cette gestion du patrimoine financier reste grevée par l'entretien des chalets d'alpages qui coutera Fr. 145'000.- en 2021, c'est-à-dire Fr. 55'000.- de plus qu'aux comptes 2019 alors que leur location rapportent Fr. 50'000.-. C'est une volonté politique communale car ces alpages sont notre patrimoine vivant qui fait partie de l'histoire de nos deux villages depuis des siècles. En fait, c'est alpages devraient plutôt figurer à notre patrimoine administratif car il n'est pas question de les vendre.

En résumé et en guise de récapitulation, on constate que l'exercice 2021 bouclera avec un excédent de charges de Fr. 685'700.-, ce qui correspond, après épuration des charges et des revenus, à un dépassement de charges de 4.7%. Un déficit de Fr. 685'700.- sur un budget de charge de Fr. 17'551'418.- paraît important surtout quand on constate une stagnation des recettes fiscales, près de moins Fr. 20'000.- par rapport aux comptes 2019. Pourquoi en sommes-nous là avec un tel déficit ? Il faut dire que ce n'est pas un budget frileux en ce qui concerne la marge de manœuvre communale car des investissements conséquents sont intégrés dans le fonctionnement pour autant qu'ils ne dépassent pas Fr. 100'000.-. Par exemple, Fr. 78'000.- pour le chemin alpestre Les Pâquiers – La Chettaz, Fr. 145'000.- pour la réfection de différents chalets d'alpage et Fr. 100'000.- de plus pour la réfection des routes communales. Il faut aussi se rappeler, comme le disait tout à l'heure M. l'Administrateur, qu'il y a toujours une embellie entre un budget et les comptes. Déjà parce que le budget de nous autorise pas à prendre le solde dû des impôts des années précédentes à l'exercice en cours. Si l'on prend pour comparaison le budget et les comptes de l'année 2019, puisque les comptes 2020 ne sont pas encore à disposition, le déficit des comptes 2019 n'était que de Fr. 13'033.-, alors que le déficit qui avait été prévu au budget 2019 était de Fr. 506'200.-. En plus, ces comptes 2019 ont permis de financer une provision de plus de Fr. 300'000.- pour la caisse de pension du personnel de l'Etat. Je ne dis pas que ce budget est réjouissant mais il est transparent et ne présume pas, à mon avis, d'une mauvaise surprise à l'heure des comptes 2021.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à M. Camille Nussbaumer, Vice-Président de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Camille Nussbaumer: Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière (ci-après CF) a pu disposer du projet des budgets de fonctionnement et d'investissements 2021 en date du 27 octobre 2020. Une première séance de lecture du budget réunissant des représentants de l'Autorité exécutive, de l'administration communale et la CF s'est déroulée le 11 novembre. La CF y a interpellé ses interlocuteurs sur de nombreuses positions du budget et s'est vue remettre les documents relatifs à la planification financière 2021-2025 et la documentation préalable concernant les objets relatifs aux investissements. La seconde séance de lecture a eu lieu le 25 novembre avec la participation des conseillers communaux responsables des dicastères intéressés aux investissements. Chacune de ces séances a été suivie d'un débat à huis clos de la CF afin de définir ses positions. Enfin, elle a arrêté ses conclusions en procédant par échanges de courriels.

3.1. Budget de fonctionnement 2021

A première vue, le budget 2021 peut paraître fortement déséquilibré puisqu'il présente un déficit de Fr. 685'700.-. Mise en relation avec le volume total du ménage communal, cette perte projetée correspond à 4.7% du total des revenus nets de Fr. 14'593'700.-. Appliquant ainsi une dernière fois un vieux réflexe appelé à disparaître avec l'introduction des nouvelles règles comptables, il apparaît que ce déséquilibre reste en-dessous du fameux seuil de 5% prévalant jusqu'à cette année pour justifier une augmentation d'impôt. Les raisons de ce budget déficitaire se retrouvent dans l'effort particulier fourni pour l'entretien des chemins pédestres et du réseau routier communal, y compris des routes alpestres. L'introduction du Conseil général, l'augmentation de la participation au Service des Curatelles et autres organes sociaux, la prise en charges intégrale des transports scolaires et l'entretien des chalets d'alpage sont autant d'autres postes qui présentent une augmentation significative des charges par rapport aux exercices précédents. En outre, il convient de noter que les amortissements obligatoires dépasseront pour la première fois la barre des Fr. 1'500'000.-, soit 10% du budget net. Les charges liées, quant à elles, continuent leur progression avec une augmentation de Fr. 130'000.- par rapport aux comptes 2019, abstraction faite de la provision extraordinaire de Fr. 300'000.- mise de côté pour la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg. Au total, ces charges liées atteignent désormais Fr. 5'600'000.-, soit le 37% du budget total net. Vous l'aurez compris, aux yeux de la CF, ce budget met l'accent sur les infrastructures et les services de base. Il mérite d'être soutenu. Cependant, s'agissant des revenus, ce budget laisse entrevoir une relative stagnation des rentrées fiscales au-dessous des Fr. 13'000'000.-, alors que les comptes 2019 enregistraient des contributions totales au-dessus de Fr. 13'500'000.-. La vigilance est donc de mise, ce d'autant plus que la crise sanitaire actuelle aura un impact réel et plus ou moins durable à ce niveau. En lien avec les perspectives économiques qui s'annoncent difficiles, la CF tient ici à mettre en évidence un élément qui nécessitera, selon elle, une analyse pointue dès le début de la prochaine législature. En comparant les différentes catégories de charges du plan comptable, il ressort en effet que les subventions accordées aux institutions privées par la commune augmentent pour l'année 2021 de quelques Fr. 60'000.- par rapport aux comptes 2019, pour atteindre environ Fr. 680'000.- Parmi ces allocations, le soutien aux différentes sociétés et autres associations locales, certes nécessaire et incontesté, n'est actuellement basé sur aucune ligne directrice. A l'avenir, la mise sur pied d'un catalogue de critères d'octroi s'impose pour garantir une répartition maîtrisée et équitable des montants alloués. Au terme de ces considérations, la commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté.

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je demande à celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2021 de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le budget de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité

3.2. Budget des investissements

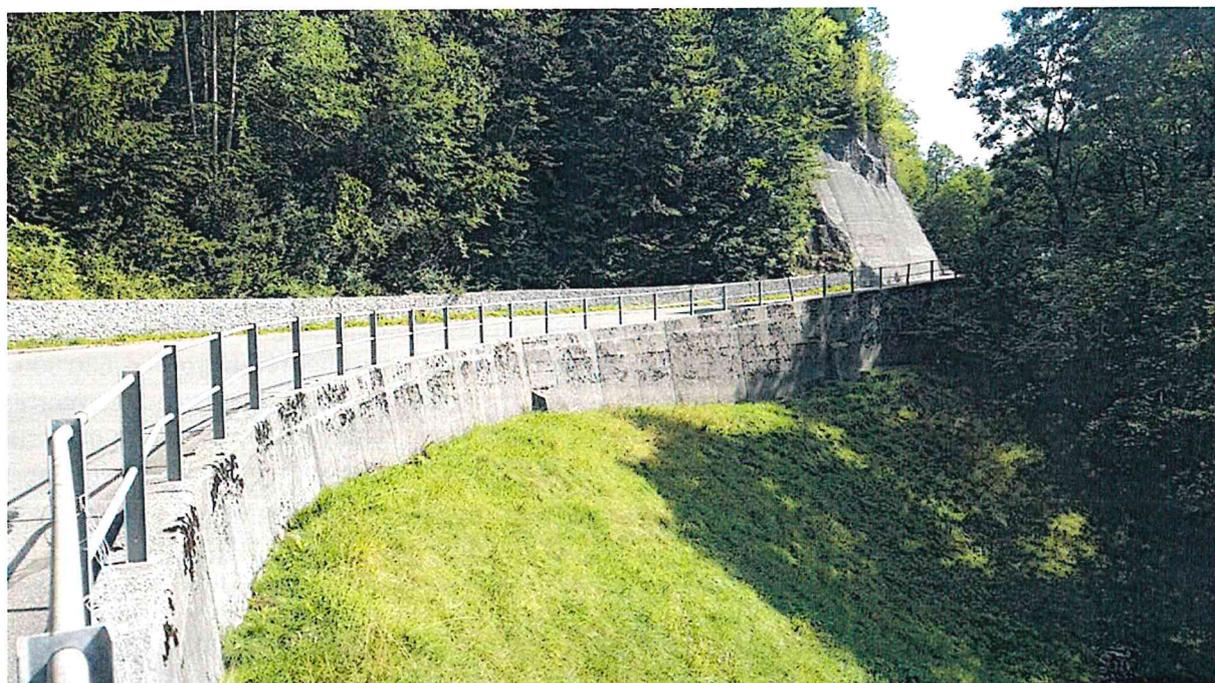
M. le Syndic : Je ne reviendrai pas sur les investissements déjà votés par les assemblées précédentes ou ceux qui seront soumis à votre décision dans la suite de l'ordre du jour mais qui sont prévus à réalisation en 2021. Je me pencherai sur l'investissement que le Conseil communal soumet à votre approbation ce soir, il y en a trois, le principal concerne la réfection complète de la route communale depuis le Pont du Javroz jusqu'au village de Cerniat qui vous sera présenté par M. Bernard Rime, Vice-Syndic et responsable du dicastère des routes. Puis viendront deux demandes de crédits concernant des conduites d'eau potables, présentées par Mme Clémentine Rime Genoud, responsable des services industriels. M. le Vice-Président de la Commission financière va vous apporter son commentaire sur ces investissements prévus.

M. Camille Nussbaumer, Vice-Président de la Commission financière : Le point d'orgue de cette législature aura été sans conteste la concrétisation du projet du complexe scolaire et de la salle associative. Nous y reviendrons au point que l'ordre du jour leur réserve.

Il est néanmoins réjouissant de relever que cette réalisation ne s'est pas faite au détriment de la gestion ordinaire des investissements communaux, celle qui vise sans cesse à garantir et améliorer la qualité de vie de la population. Nous citerons ici l'adduction d'eau, les collecteurs EC/EU, le réseau du CAD, les routes et parking, le ravalement et la réfection de bâtiments, l'acquisition de matériel et véhicule édilitaire et de lutte contre le feu, etc. L'aspect stratégique revêt dans ces affaires une grande importance car il faut pouvoir compter sur un consensus des pouvoirs législatif et exécutif. La CF se plaît ici à relever que les cinq années écoulées ont permis de faire une avancée significative grâce à l'engagement du Service technique ainsi que des Services financier et administratif de la commune. Cependant, la CF regrette que le plan d'investissement 2021-2025 ne se soucie pas du développement de la démographie de notre Cercle scolaire. La capacité d'accueil de l'école des Lévanches est pour ainsi dire déjà saturée au moment où les citoyens prennent connaissance de son coût de construction ! Il incombera donc aux nouvelles autorités issues des urnes au début de l'année prochaine de définir rapidement sa politique et d'envisager la stratégie à adopter.

4. Crédit d'assainissement de la route communale Pont du Javroz - Cerniat

M. Bernard Rime



1. PREAMBULE

Depuis la fusion, le Conseil communal est conscient de la nécessité d'assainir la route principale menant au village de Cerniat. En première urgence, la route du Borgeat a été refaite durant l'année 2020. Il y a lieu de rappeler le contexte géologique particulièrement instable de pratiquement tout le tracé, situé sur des couches instables, voire carrément de glissement actif. Tous les usagers s'en rendent compte en l'empruntant.

En séance d'information à Cerniat le 2 mars 2020, une étude de stabilisation en profondeur du secteur du Creu à Bourret a été présentée, celui-ci étant particulièrement déformé. Un mandat avait été confié à un bureau d'ingénieur et de géologue. Différentes solutions d'assainissement complet ont été proposées, mais elles aboutissaient toutes à des coûts de l'ordre de Fr. 1'500'000.- et ce pour un tronçon d'à peine 100 m.

En conclusion, le Conseil communal a jugé cette option démesurée financièrement et a opté pour l'abandon de cet assainissement complet, la situation actuelle, même si elle nécessite des interventions plus fréquentes à cet endroit, reste acceptable.

Par contre, l'essentiel du tracé présente à de nombreux endroits des affaissements relativement importants qu'il convient de rectifier. Ainsi donc, le Conseil communal de Val-de-Charmey propose l'assainissement complet de la route d'accès au village de Cerniat, sur le tronçon le plus critique. Les travaux envisagés concernent d'une part la réfection de la chaussée, avec une intervention en profondeur dans le coffre pour les tronçons les plus défectueux et, d'autre part, l'assainissement des infrastructures souterraines, notamment le raccordement des eaux de surface au système d'évacuation des eaux.

2. TRONCON, PERIMETRE CONCERNE

Le tronçon prévu commence au pont du Javroz, jusqu'à environ la hauteur de la propriété de Mme Patricia Crausaz (anciennement de M. Marc Tercier). Le solde vers le village étant dans un état encore acceptable, comme les autres routes, les réfections ponctuelles nécessaires seront, le cas échéant, financées par le compte de fonctionnement. A noter également que nous souhaitons profiter de l'occasion pour marquer une piste cyclable pour monter au village de Cerniat et nous allons également nous occuper du tronçon qui va depuis le village jusqu'au Four de l'Adde pour la sécurisation des usagers, ceci pour un coût relativement modeste. Ensuite, nous allons profiter de ces travaux pour réaliser un marquage des places de covoiturage à l'emplacement du départ de l'ancien pont du Javroz et réaliser un abri à vélos également à cet endroit.



3. FINANCEMENT

Coût des travaux, comprenant les travaux de génie-civil selon résultat de la mise en soumission, les honoraires des mandataires et les frais secondaires faisant l'objet de la demande de crédit : Fr. 1'200'000.-

Crédit demandé:	Fr. 1'200'000.-
Intérêts :	1%
Amortissement :	2.5%
Charges financières :	Fr. 42'000.-

M. Camille Nussbaumer : Il nous est demandé de préavisier un crédit de Fr. 1'200'000.- en faveur de l'assainissement de la route communale Pont du Javroz-Cerniat. Mais, si vous le voulez bien, faisons un bref retour en arrière. En 2012, le conseil communal de Cerniat avait déjà entrepris des premières études, qui avaient révélé un projet très onéreux et ceci malgré les subventions qui auraient été octroyées. Et la fusion est arrivée, soutenue par la majorité des votants de nos deux communes, avec dans le plan d'investissement 2013-2018 joint à la convention et votés en assemblée, la rénovation de cette principale voie d'accès au village. Le plan financier 2015-2021 de la nouvelle commune l'avait à son tour inscrite dans son calendrier des œuvres à porter à terme, preuve de l'intérêt qui lui était portée. Et les années ont passé, avec d'autres priorités. Donc, le principe et la nécessité de cet assainissement ne se discutent pas. Tout au plus, des voix se sont élevées pour proposer une correction du tracé de quelques mètres à la hauteur de la maison de la famille Challande et qui aurait, selon elles, réglé définitivement le problème des affaissements sur ce tronçon. Mais il semble que les projections financières des spécialistes rendent cette variante trop onéreuse. Il convient également de relever qu'en plus de 50 ans, cette route ne s'est jamais révélée dangereuse, voire impraticable pour ses usagers, et ceci malgré son état précaire. Les affaissements ne se produisent que dans la partie supérieure du manteau terrestre, alors que d'imposants grillages réduisent les risques de chutes de pierres. Au vu de l'intérêt collectif et de sa nécessité, la commission financière préavise sans réserve et favorablement cette demande de crédit de Fr. 1'200'000.-. Il sera financé par l'emprunt.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Benoît Broch : J'ai besoin d'un complément d'information, je reprends ce qui est marqué dans l'Echo Val de Charmey. En mars 2020, vous aviez étudié la possibilité de refaire un tronçon de route de 100 mètres pour un montant de Fr. 1'500'000.-, ce qui fait un montant de Fr. 15'000.- par mètre. C'est marqué que le Conseil communal propose l'assainissement complet qui fait à peu près 100 mètres mais comme ça sur le plan, on dirait plus qu'il y a 800 à 1000 mètres pour Fr. 1'200'000.-. Donc on passe d'un assainissement complet que l'on a refusé avant, de Fr. 15'000.- à Fr. 1'200.- le mètre linéaire et puis les travaux envisagés concernant d'une part une réfection de la chaussée avec intervention en profondeur. D'abord, on nous dit qu'une intervention en profondeur est trop onéreuse, donc je comprends mal comment on arrive à assainir un tronçon de 100 mètres sans toucher au soubassement de la route, c'est un peu cher mais là on arrive à faire un 800 à 1000 mètres avec un budget de Fr. 1'200'000.- en allant assainir en profondeur et pour moi de faire cette route, je pense que c'est très important de la faire vue les investissements du côté aval de la route à certains endroits mais de refaire l'entier du coffre d'une route comme celle-ci, je pense qu'il y a 60% de la route où il n'y a que la chaussée à refaire et donc le budget pour refaire tout cela devrait prévoir des travaux en aval, sinon chaque 3 ans on devra remettre une couche d'enrobé parce que cela va continuer à descendre parce que plus on met du matériel, plus cela va se tasser. Je veux juste bien comprendre ce qui va être fait avant de voter.

M. Bernard Rime: Quand on parle de profondeur c'est simplement parce que lorsque nous avons signé la convention de fusion, nous avons parlé de réfection du tapis. Donc on comprend bien qu'on ne peut pas faire le tapis sur toute la longueur de la route sans travailler en profondeur vue les déformations que la route présente. Comme on ne sait pas ce que l'on va trouver dessous, le projet prévoit aussi une réfection du coffre. S'agissant du premier secteur du Creux à Bouret, les géologues nous ont proposé différentes solutions qui consistent à soit faire des forages en profondeur ou des ancrages. On a également demandé d'étudier la possibilité de déplacer l'assiette de la route mais là on crée des problèmes pour la stabilité de la paroi. Resterait encore à régler toute la gestion des chutes de pierres. Pour préciser les deux choses, il est clair que lorsqu'on parle de profondeur, il s'agit uniquement de la profondeur nécessaire à la couche de support. La zone instable du Creux à Bouret va rester dans sa configuration actuelle. Les interventions qui y ont été faites ces dernières années ne sont pas aussi onéreuses et sont à notre sens plus pertinentes. Parce que si nous si nous faisons des interventions plus lourdes à cet endroit, le budget de réfection de la route serait quasiment doublé.

M. le Syndic : Comme il n'y a plus de question, je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit d'assainissement de la route Pont du Javroz – Cerniat pour un montant de Fr. 1'200'000.- de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 1'200'000.- est accepté avec un refus.

5. Crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Sapex

Mme Clémentine Rime Genoud : Il s'agit du remplacement d'une conduite d'eau potable dans le quartier du Sapex. Le tronçon mesure environ 210 mètres. Les zones concernées comprennent le tronçon entre les parcelles 4574 RF et 4569 RF, soit le Sapex 31 et 41, ainsi que le chemin sans issue menant vers l'art. 4560 RF, le Sapex 36. Le remplacement de cette conduite est nécessaire en raison de son état de vétusté et de nombreuses fuites survenues récemment.

Plan de situation



Crédit demandé : CHF 180'000.-
Intérêts : 1.0 %
Charges financières : CHF 4'050.-

Amortissement : 1.25%

M. Camille Nussbaumer : Le réseau d'eau potable se doit d'être maintenu en bon état. De nombreuses fuites étant survenues récemment dans ce tronçon, la conduite doit être remplacée. Le crédit demandé de Fr. 180'000.- sera financé par les fonds propres, voire par un emprunt. La CF préavise favorablement ce crédit.

Mme Barbara Schouwey : J'ai trois à quatre fois par année de l'eau qui arrive chez moi et qui sort du candélabre. J'ai appelé plusieurs fois M. Nicolas Charrière, il vient sur place, fait quelque chose dans le candélabre et l'eau disparaît plus ou moins. Donc je me demande pourquoi vous ne faites pas un petit bout de plus la réfection de la conduite, juste de quelques mètres.

Mme Clémentine Rime Genoud : Je ne pense pas qu'il s'agisse de cette conduite là parce que cela sorte du candélabre c'est certainement de l'eau qui vient d'ailleurs. J'habite juste à côté et je n'ai jamais pris garde à ce problème.

Mme Barbara Schouwey : La prochaine fois que ça coule, je viens chez toi parce que franchement mon terrain est en dessous et mouillé à l'année. Pourquoi vous ne contrôlez pas cette partie-là en même temps ? Mon terrain est inondé, c'est un marécage.

Mme Clémentine Rime Genoud : Nous devons établir si c'est une canalisation d'eaux claires ou si c'est l'eau potable. Ce n'est pas la même chose.

M. Nicolas Remy : J'ai une question de calendrier. Quand est-ce que vous allez démarrer ces travaux ? Je vous le demande car je vais démarrer un chantier sur ma propriété, on va faire un agrandissement et ce chantier va débuter au mois de février-mars 2021. Qu'est-ce qui va se passer si on installe une grue au bord de la route et qu'il y a des mouvements de camion pendant les travaux ? Le chantier d'agrandissement va durer pratiquement 6 mois.

Mme Clémentine Rime Genoud : Ce n'est toute façon pas prévu pour le mois de février car ça sera encore gelé donc je pense que nous allons prendre contact avec vous le moment venu.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote. Je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable secteur Le Sapex d'un montant de Fr. 180'000.- de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 180'000.- est accepté à l'unanimité

6. Crédit pour la conduite d'eau potable du nouveau quartier « Derrière la Roche »

Mme Clémentine Rime Genoud : Il s'agit du remplacement d'une conduite d'eau potable à la route Derrière-la-Roche afin d'assurer l'approvisionnement des art. 4762, 4763 et 5326 RF, soit les n° 98, 100 et 102.

Le portail cartographique du canton de Fribourg indiquait l'existence d'une conduite d'un diamètre de 100 mm. Cependant, il a été constaté que le diamètre est en réalité largement inférieur (1 pouce), et le débit est insuffisant pour raccorder les habitations actuellement en cours de construction. Par ailleurs, le développement à court et moyen terme du secteur nécessite une adaptation de l'équipement en question. Le bouclage du réseau d'eau potable par la construction d'une conduite reliant les réseaux situés aux lieux-dits « Le Liderrey » et « La Tuilière » permettra non seulement d'assurer l'alimentation en eau des futures constructions, mais également de garantir un approvisionnement sûr et efficace entre ces deux réseaux, notamment en cas de problème sur une infrastructure (captage, réservoir ou conduite de transport).

Crédit demandé : CHF 170'000.-
Intérêts : 1.0 % Amortissement : 1.25%
Charges financières : CHF 3'825.-

Plan de situation



Mme Clémentine Rime Genoud : Y-a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je redonne la parole à M. Camille Nussbaumer pour le préavis de la commission financière.

M. Camille Nussbaumer : Le réseau d'eau potable de ce secteur n'est pas adapté pour raccorder des habitations en cours de construction. La conduite d'un diamètre insuffisant doit être changée. Ces travaux prévoient également de relier les réseaux d'eau potable des quartiers du Liderrey et de la Tuilière. L'ensemble du réseau d'eau potable sera ainsi amélioré et plus sécurisé. Le crédit demandé de Fr. 170'000 sera financé par les fonds propres, voire par un emprunt. La CF préavis favorablement ce crédit.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote. Je demande à celles et ceux qui acceptent le crédit pour la conduite d'eau potable du nouveau quartier « Derrière la Roche » d'un montant de Fr. 170'000.- de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le crédit de Fr. 170'000.- est accepté à l'unanimité.

7. Approbation du contrat du Parc Naturel Régional pour les années 2022 - 2031

M. Julien Charrière : En 2009, Charmey a été l'un des 4 membres fondateurs de ce Parc avec Château-d'Oex, Haut-Intyamont et Rossinière. Depuis 2012, il est devenu un Parc Naturel Régional d'importance nationale. Ce label doit être renouvelé dans une charte pour la période 2022-2031 signée par toutes les communes-membres. Le Conseil communal de Val-de-Charmey a donné son préavis positif le 1^{er} septembre 2020 mais c'est statutairement le législatif qui doit donner son accord, d'où la votation de ce soir. Actuellement le Parc compte 13 communes sises dans 4 régions : la vallée de la Jogne, l'Intyamont, le Pays-d'Enhaut et la région des Rochers de Naye avec les hauts de

Montreux, Veytaux et Villeneuve. Val-de-Charmey est heureuse d'y être dorénavant rejoint par des communes voisines et amies telles que Gruyères, Jaun, Saanen, donc le canton de Berne, qui sont toutes limitrophes de notre grand territoire. L'Association doit favoriser l'essor économique et social des communes-membres dans le respect d'un développement durable. Ses objectifs principaux sont au nombre de quatre :

- 1) préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et des paysages
- 2) renforcer les activités économiques axées sur le développement durable : l'agriculture familiale, l'offre touristique durable, valoriser la forêt, promouvoir des produits spécifiques du Parc, une politique énergétique et de mobilité durable
- 3) sensibiliser le public et les écoles à l'environnement
- 4) garantir une activité en impliquant à long terme la responsabilité stratégique des communes-membres.

La contribution communale est de Fr. 8.- par habitant majorée pour Val-de-Charmey d'un supplément de 1'000 équivalents habitants en tant que commune touristique d'importance régionale. Cette contribution est stable depuis plusieurs années et le restera autour de Fr. 28'000.-.

Avant de passer au vote, une vidéo qui présente le Parc, son territoire, ses objectifs et ses actions concrètes est montrée à l'assemblée.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Je demande à celles et ceux qui acceptent le contrat du Parc Naturel Régional pour les années 2022 - 2031 de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : Le contrat du PNR pour les années 2022 – 2031 est accepté à l'unanimité.

8. Ratification des statuts de l' AISG (modification suite Centre Sportif Régional)

M. Benjamin Brühlhart: En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée positivement en votation populaire sur le crédit d'investissement de 55 millions de francs pour la construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. Le crédit a été accepté par 72 % des voix, soit 14'916 voix sur 20'709 votants et a été accepté à l'unanimité par les délégués des Communes lors de l'assemblée du 5 novembre 2020. A la suite de cette votation, il faut donner les moyens juridiques à l' AISG de construire le Centre sportif régional. Ceci doit se faire en approuvant la révision des statuts par les Assemblées communales ou par les Conseils généraux. S'agissant d'une nouvelle tâche dévolue à l'association, les modifications doivent être acceptées à l'unanimité des communes conformément à l'art. 113 al. 1 bis LCo. Dès lors, si un seul législatif communal refuse la modification des statuts, il n'y aura pas de Centre sportif régional. L'une des modifications principales des statuts de l' AISG prévoit d'introduire une limite d'endettement, à concurrence de la somme attribuée par les citoyens le 27 septembre 2020, afin de pouvoir réaliser l'emprunt nécessaire aux travaux de construction. En plus de la modification de l'article précité, l' AISG a profité de cette modification pour entreprendre une révision totale des statuts, afin de se conformer aux modifications législatives entrées en vigueur depuis la dernière modification des statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 ainsi que des modifications « cosmétiques » de quelques articles. La révision statutaire tient également compte des adaptations imposées par la nouvelle législation cantonale sur les finances communales (LFCo et OFCo), avec le passage au système MCH2, laquelle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021, pour Val-de-Charmey ça sera au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci impose en particulier d'instituer une commission financière au rang d'organe de l'association et d'adopter un règlement des finances de portée générale. Selon la proposition faite par le Service des communes, l' AISG a opté pour une mise en œuvre de ce nouveau système pour 2022 et soumettra à l'Assemblée des délégués le Règlement des finances pour adoption dans le courant de l'année 2021 avec l'élection des membres de la Commission financière. Les modifications sont passées en revue avant le vote.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

M. le Syndic : Puisqu'il n'y a plus de question, je demande à celles et ceux qui acceptent la modification des statuts de l'AISG suite au Centre Sportif Régional de se manifester en levant la main s'il-vous-plaît ?

Résultat du vote : La modification des statuts de l'AISG est acceptée à l'unanimité moins une abstention et un refus.

9. Complexe scolaire et associatif – Place des Lévanthes / Informations et décompte final des constructions

M. Bernard Rime: Mesdames, Messieurs,

1997 – 2019 : 22 ans auront été nécessaires pour mener à bien la réalisation d'un complexe scolaire et associatif digne de notre commune. Je ne vais pas ce soir relater toute la chronologie, les différentes étapes, les hauts et les bas, seul le résultat compte et il est à la hauteur de ce long délai. En effet, tant les bâtiments que les aménagements extérieurs, spécialement la place des Lévanthes sont des réalisations de grande qualité reconnues loin à la ronde. La rentrée des classes en août 2018 a déjà pu se faire dans les nouveaux locaux, et le 29 juin 2019, le complexe était officiellement inauguré. Aujourd'hui, les décomptes finaux des coûts ont été finalisés et approuvés par la fiduciaire et la commission financière.

Il se présente comme suit pour le complexe scolaire et associatif

Objet	CHF	CHF
Acquisition terrain Nicolas Grossrieder y compris ancien abattoir	207'456.60	
Echange de terrain / M. Claude Chappalley	10'640.25	
Achat terrain "Alessi"	72'748.00	
Complexe scolaire et associatif	16'035'386.09	16'326'230.94
Subvention SdE (isolation thermique)	-39'000.00	
Participation paroissiale salle associative	-300'000.00	
Subv. Pronovo AG panneaux photovoltaïques	-33'159.00	
Subvention DAEC/SBat	-767'134.40	-1'139'293.40
Investissement net		15'186'937.54
Crédits votés par AC du 15.12.2014		
1) Terrain Nicolas Grossrieder		-200'000.00
2) Echange de terrain Claude Chappalley		0.00
3) Terrain "Alessi"		-80'000.00
4) Crédit d'étude complexe scolaire		-500'000.00
Crédit voté par AC du 26.09.2016		-15'300'000.00
Total des crédits votés		-16'080'000.00
Economie réalisée sur crédits		-893'062.46

Et comme ci-dessous pour la place des Lévanches :

Objet	CHF	CHF
Aménagement place des Lévanches		784'885.90
Crédit net voté par AC du 18.12.2017		-900'000.00
Economie réalisée sur crédit		-115'114.10
Cet investissement grève comme suit les comptes des exercices :		
2018		6'795.50
2019		588'437.55
2020		189'652.85
		784'885.90



Arrivé au terme de cette fabuleuse aventure, en tant que président de la commission de bâtisse, je me dois de remercier chaleureusement :

- tous les mandataires, architectes, ingénieurs, techniciens qui ont mis leur compétence à notre service
- toutes les entreprises et tout leur personnel, pour leur engagement et la qualité de leur travail

Je me dois aussi de présenter aux voisins et riverains nos excuses pour les nuisances inhérentes au chantier. Ma gratitude va à toutes les Conseillères, elles ont été très actives, à tous les Conseillers communaux et syndics qui se sont engagés successivement durant ces 22 ans, à l'Administration communale, à l'Edilité ainsi qu'aux membres de la commission de bâtisse qui ont toujours été de bon conseil. Avec cette dernière, je peux prendre congé de cette mission à la fois périlleuse mais combien enrichissante, avec la satisfaction du devoir accompli. Je vous remercie de votre attention.



Merci de votre attention

M. le Syndic : Au nom du Conseil communal, chers concitoyens, chères concitoyennes, j'aimerais adresser un merci spécial à toutes les personnes qui ont œuvrées pour cette belle mise en valeur de notre village au service de l'enseignement et de la vie associative. Je pense bien sûr à la commission de bâtisse et à son Président, notre Vice-Syndic, M. Bernard Rime, au représentant de la Commune aux séances de chantier, M. Bernard Repond, professionnel de la branche, à la retraite, aux deux bureaux d'architecte, les entreprises de génie-civile, à tous les artisans qui ont mis leur cœur à l'ouvrage, à la Corporation forestière qui a défendu le label bois, au cercle scolaire de la Jogne, à la Responsable du dicastère des écoles, d'abord Mme Viviane Gachet, puis Mme Anne Blanche Dias, au Directeur d'établissement, aux enseignants qui ont aidé à sa naissance par leur exode au Riau de la Maula et enfin aux élèves qui nous ont animé une cérémonie d'inauguration simple, festive, conviviale pleine de reconnaissance envers vous qui avez voté cet important investissement. Un chapitre qui se referme avec bonheur et sans surprise financière.

M. Camille Nussbaumer : La CF prend connaissance avec une grande satisfaction des décomptes finaux du complexe scolaire et associatif et du relookage intégral de la place des Lévanthes. Des félicitations peuvent être adressées au Conseil communal et aux personnes ayant accompagnés - et bien maîtrisés du point de vue financier - ces deux projets qui sont, sans conteste, les ouvrages-phares de ces quatre dernières législatures.

La CF : Henri Ding, Président, Patricia Crausaz, Valérie Demierre, Jean-Bernard Fasel, Camille Nussbaumer, Dominique Telley et Christophe Valley

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Cela n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, les divers.

10. Divers

M. le Syndic : Y-a-t-il des questions dans les divers ?

M. Benoît Broch : J'ai une question par rapport au point 5. Je vois que la conduite d'eau doit être remplacée sur un quart chemin du Sapex et il n'y a pas d'éclairage public au Sapex. Je me demandais, étant donné qu'on ouvre la chaussée s'il n'était pas judicieux de prévoir un pied électrique vide en prévision du prolongement de l'éclairage public du Sapex. Cela ne coûte pas cher si la fouille est ouverte et ça laisse une opportunité de faire les socles pour les candélabres plus tard. Cela évitera de rouvrir la chaussée.

M. le Syndic : Merci M. Broch, nous prenons note de votre demande ainsi que de celle de Mme Schouwey.

M. Julien Andrey : Par rapport à la situation sanitaire pour les restaurants c'est assez compliqué. Le Restaurant de Cerniat étant relativement communal, est-ce que le Conseil communal prévoit un geste envers les tenanciers ?

M. Jean-François Rime : Etant membre du Conseil d'administration de la société Coopérative Concordia, je peux informer ici que le conseil communal, lors de première vague de la pandémie au printemps dernier, a déjà diminué la location d'un mois et l'Etat avait également versé une contribution équivalente à un mois de location. Le conseil d'administration va faire une nouvelle demande officielle au conseil communal pour demander un geste pour cette phase difficile pour les nouveaux tenanciers.

M. le Syndic : Avant de clore cette assemblée, il me revient l'agréable devoir de remercier au nom de la commune et en votre nom à tous, Jean-François Rime, pour tout ce qu'il a accompli au service de notre région. Il a eu l'élégance de nous avertir déjà au mois de janvier 2020 de son désir de déposer sa charge d'Administrateur communal de façon légèrement anticipée à l'âge de 63 ans. Pourquoi maintenant ? C'est lui comme Conseiller communal responsable des finances, élu en 2011, qui a préparé au niveau financier la fusion des communes de Cerniat et de Charmey en l'adaptant au modèle comptable harmonisé 1. Or nous sommes en train de faire notre mue au nouveau modèle comptable harmonisé 2 qui s'appliquera à Val-de-Charmey le 1^{er} janvier 2022. Cela sous l'influence d'une nouvelle loi cantonale sur les finances communales qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et qui rééquilibre les fonctions au sein des administrations communales. Le comptable Stéphane Grandjean devient Administrateur financier et porte une responsabilité accrue sur ce domaine, tandis que Mme Aurore Maillard devient Secrétaire générale et peut se concentrer sur ses tâches politiques notamment au bon fonctionnement des interactions entre l'exécutif et le nouveau législatif, le Conseil général, qui sortiront tous deux des urnes le 7 mars prochain.

Cher Jean-François,

Personne ici ne peut contester que tu es un véritable charmeysan comme le résume ton patronyme. Après avoir passé tes premières années à la Perraulaz, tu as ensuite toujours habité au quartier des Planches à Charmey, suivi toute ta scolarité primaire à l'école des Lévanthes. Tu n'as que quatorze ans quand ton papa, M. Henri Rime, décède. C'est ce papa avec son frère Clément, Secrétaire communal pendant de très nombreuses années, qui va créer l'Echo de Charmey qui joue un rôle grandissant au sein de la communauté francophone et désormais germanophone de la vallée de la Jogne. Ta maman Marie-Rose se retrouve donc veuve avec un adolescent aux études et ta petite sœur Marlène qui deviendra plus tard l'assistante à vie du cabinet médical de Charmey. Toi, tu te passionnes pour la chimie comme apprenti laborant à Ciba-Geigy à Marly, puis à l'Ecole d'Ingénieurs de Fribourg où tu acquies le titre d'Ingénieur chimiste HES. Tu vas t'investir au niveau international dans les encres professionnelles d'imprimerie à Niederwangen près de Berne. A Charmey, tu es très actif dans la vie associative comme Président du Chœur-mixte et du football-club pendant de

nombreuses années. Tu sièges au comité de la désalpe et des rencontres chorales nationales de Charmey. Ta famille s'agrandit de 3 enfants : Joël qui a aujourd'hui 35 ans, Tania 32 ans et Manon 20 ans. Tu as la chance d'être 3 fois grand-papa.

C'est en 2011 que tu es élu au Conseil communal de Charmey et va vivre l'élaboration de la fusion avec Cerniat. Le 1^{er} janvier 2014, tu es choisi pour occuper le poste d'Administrateur communal que tu auras occupé pendant 7 ans. Que doit-on relever au bénéfice de tes diverses activités :

- ta connaissance viscérale du tissu social et patrimonial de Val-de-Charmey
- ta vivacité d'esprit et ton talent de synthèse
- ta facilité rédactionnelle
- ta maîtrise parfaite de la langue française, allemande, du suisse-allemand (une bonne dose de bernois mâtiné de Jauntütsch) et, vu ton activité sur le plan international, l'anglais parlé et écrit. C'est finalement le patois que tu maîtrises le moins bien.

Au terme de cette assemblée communale, il est l'heure de te souhaiter à travers notre merci le meilleur pour la suite de ton parcours de vie qui sera certainement très actif.

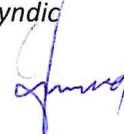
Fin de l'assemblée : 21h45

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime



Le Syndic

Etienne Genoud

